

# Communauté de Communes du Comté de Grimont

## COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 28 mars 2007

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni le mercredi 28 mars 2007 à 19 h 00 Salle de Convivialité à Miéry, sous la présidence de Monsieur Yves-Marie LEHMANN.

Etai<sup>ent</sup> présents : Yves-Marie LEHMANN (Président), Alain GUYOT, Jean-François GAILLARD, Emile ETIEVANT, Dominique MENETRIER, Dominique BONNET, Gérard BOUDIER (Vice-Présidents), Jean-Claude CHARONDIERE, René ANTOINE, Bernard BRENIAUX, Florent GAILLARD, Colette PIERRE, Jean-Louis DUFOUR, Serge GREUSARD, Jean-Pierre KOEGLER, Colette GIRARD, Annie JACQUOT, Danièle CARDON, Jocelyne BONNIVARD, Gilbert BULABOIS, Jacques LHOMME, Ghania MAYOT, Marie-Pascale VASSET, Marie-Ange NICOULIN, Jacqueline NOURDIN, Alphonse KLUR, Jacques MIGNOT.

Etai<sup>ent</sup> Excusés : Jean LETROUBLON, Yves DECOTE (Vice-Présidents), Jean-Paul BUCHET, Yves LANDRY, Roland BERTHELIER, Christian SOMMER, Monique BALLERY, Jacques BULABOIS, Véronique LAMBERT, Jean-Claude COLLIN,

Etai<sup>ent</sup> absents : Maurice MIDOL, André LAMBERT, Pascal LAGALICE, Serge DAYET, Robert TOURNIER, Robert LACROIX, Louis GUYOT, Marie-Ange CAPRON, Claude RENAUDIN, Augustin MONNERET, Jean-Michel BULABOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, Michel VIEILLE, Gérard BULLE, Maryse LAMY, Pierre CATHENOZ, Armande REYNAUD, Philippe NOIR, Andrée ROY, Roland CHAILLON, Dominique GRAND, Noël FOURNIER, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard BRENIAUX

★ ★ ★ ★ ★

Monsieur Jean-Pierre KOEGLER, Maire de Miéry, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire.

### **1. Convention avec la SAFER de Franche-Comté**

Le conseil communautaire décide par 24 voix pour et 3 voix contre de passer une convention de concours technique avec la SAFER de Franche-Comté pour aider à la mise en œuvre et au suivi des politiques foncières en zone rurale de la Communauté de Communes du Comté de Grimont.

Monsieur Alphonse KLUR s'interroge sur l'utilité d'une telle convention car le développement des zones a été réalisé sans ce concours jusqu'à aujourd'hui. Monsieur Jean-François GAILLARD répond que les acquisitions foncières réalisées précédemment étaient classées en zone INAY : zones a vocation économique et connues comme telles par les agriculteurs. Ce qui ne sera pas toujours le cas pour les futures acquisitions de terrains notamment en ce qui concerne l'espace commercial « Grimont Sud ». Monsieur Jean-François GAILLARD précise également que les acquisitions réalisées par la SAFER donnent droit à une diminution des frais notariés. De plus l'avis du conseil communautaire sera sollicité pour chaque transaction.

Le Président précise que ce travail en partenariat avec la SAFER permet d'avoir une vision à long terme et de pouvoir se projeter vers l'avenir. Il s'agit également d'un partenaire incontournable et reconnu dans le monde agricole.

## **2. Réindustrialisation du site des plâtrières de Grozon**

Monsieur Yves-Marie LEHMANN informe l'assemblée que le bail de location du site industriel de Grozon avec la société BPB Placo n'a pas encore été transmis par le notaire. Au vu de l'urgence du dossier, il demande mandat à l'assemblée pour finaliser les négociations de la convention de bail à loyer avec la SA BPB Placo, propriétaire du site, concernant la location des plâtrières de Grozon au profit de la Communauté de Communes selon les termes suivant : Convention d'une durée de 18 mois moyennant un loyer annuel de 15 000 € avec faculté de sous location et conclusion d'une promesse d'achat du site dans un délai de 6 mois d'une durée de validité ferme et définitive moyennant un prix principal compris entre 200 000 et 250 000 €.

L'assemblée décide à l'unanimité de donner mandat pour signature de ce bail dans les conditions énoncées ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Bernard BRENIAUX

Yves-Marie LEHMANN